

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006 dans sa version révisée

Page 1 sur 1

No. FDS: 205300

V004.0

Révision: 04.12.2024

Date d'impression: 06.02.2025

Remplace la version du: 14.09.2023

LOCTITE AA 3295 known as Loctite395 A+B

Kit/Produit Multi-composants

1. No. FDS173210 - LOCTITE AA 3295 B

2. No. FDS464584 - LOCTITE AA 3295 A



LOCTITE AA 3295 B

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006 dans sa version révisée

Page 1 sur 20

No. FDS: 173210

V004.0

Révision: 04.12.2024

Date d'impression: 06.02.2025 Remplace la version du: 04.12.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

LOCTITE AA 3295 B

UFI: N53G-R0DE-9004-SWKW

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:

Adhésif acrylique.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel Belgium N.V.

Esplanade 1

1020 Brussels

Belgique

Téléphone: +32 (2) 421 2711

SDSinfo.Adhesive@henkel.com

Pour la mise à jour de la Fiche de Données de Sécurité, merci de consulter notre site internet www.mysds.henkel.com ou www.henkel-adhesives.com.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d' appel d' urgence (24 h): +32 70 222 076

Centre Antipoisons en Belgique tel :+ 32 (0) 70 245245 (7j/7j - 24h-24h); au Luxembourg : ++352 8002 5500 (7j/7j - 24h-24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP):

Liquides inflammables Catégorie 2

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Irritation cutanée Catégorie 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves Catégorie 1

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisant de la peau Catégorie 1

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique Catégorie 3

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Certains organes: irritation des voies respiratoires

Risques aigus pour l'environnement aquatique Catégorie 1

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Risques chroniques pour l'environnement aquatique Catégorie 1

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

No. FDS: 173210 V004.0 Page 2 sur 20

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:



Contient Méthacrylate de méthyle

Dihydroxyéthyle -P-Toluidine

Triphenylphosphine

Mention d'avertissement: Danger

Mention de danger: H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

Conseil de prudence:

Prévention

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues

et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les vapeurs.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux.

Conseil de prudence:

Intervention

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au

savon.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si

elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Conseil de prudence:

Stockage

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

2.3. Autres dangers

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

Les substances suivantes sont présentes à une concentration ≥ la limite de concentration pour la représentation dans la section 3 et remplissent les critères de PBT/vPvB, ou ont été identifiées comme perturbateur endocrinien (PE) :

Ce mélange ne contient aucune substance dans une concentration \geq à la limite de concentration pour la représentation dans la section 3 qui est évaluée comme étant un PBT, vPvB ou ED.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

No. FDS: 173210 V004.0 Page 3 sur 20

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Concentration	Classification	Limites de concentration spécifiques, facteurs M et ATE	Informations complémentaire s
Méthacrylate de méthyle 80-62-6 201-297-1 01-2119452498-28	50- < 100 %	Flam. Liq. 2, H225 STOT SE 3, H335 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317		EU OEL
Condensat d'amine aldéhyde 34562-31-7 252-091-3 01-2120769712-47	5- < 10 %	Aquatic Acute 1, H400 Acute Tox. 4, Oral.e.aux.es, H302 Skin Irrit. 2, Cutané, H315 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 1, H410	M acute = 10 M chronic = 10 ===== oral:ATE = 501 mg/kg	
Dihydroxyéthyle -P-Toluidine 3077-12-1 221-359-1 01-2120791684-40	1-< 5 %	Skin Sens. 1, H317 Acute Tox. 4, Oral.e.aux.es, H302 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412		
Méthanol 67-56-1 200-659-6 01-2119433307-44	0,1-< 1 %	Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 3, Inhalation, H331 Acute Tox. 3, Cutané, H311 Acute Tox. 3, Oral.e.aux.es, H301 STOT SE 1, H370	STOT SE 1; H370; C >= 10 % STOT SE 2; H371; C 3 - < 10 % ===== cutané:ATE = 300 mg/kg oral:ATE = 300 mg/kg	EU OEL
Triphenylphosphine 603-35-0 210-036-0 01-2119475464-32	0,1-< 1 %	Acute Tox. 4, Oral.e.aux.es, H302 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 4, H413 STOT RE 1, H372 STOT SE 3, H335 Eye Dam. 1, H318		
P-Benzoquinone 106-51-4 203-405-2 01-2119933861-35	0,01-< 0,1 %	STOT SE 3, H335 Eye Irrit. 2, H319 Acute Tox. 3, Oral.e.aux.es, H301 Acute Tox. 3, Inhalation, H331 Aquatic Acute 1, H400 Skin Irrit. 2, H315 Flam. Sol. 1, H228	M acute = 10	

Si aucune valeur ATE n'est affichée, veuillez vous référer aux valeurs LD/LC50 dans la section 11. Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Amener au grand air. Si les symptomes persistent, faire appel á un médecin.

Contact avec la peau:

Rincer à l'eau courante et au savon.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement à l'eau courante (pendant 10 minutes), consulter un médecin.

Ingestion:

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau,ne pas faire vomir, consulter un médecin.

No. FDS: 173210 V004.0 Page 4 sur 20

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas de contact avec les yeux : corrosif, peut causer des dommages oculaires irréversibles (perte de vision)

RESPIRATOIRE: Irritation, toux, insuffisance respiratoire, oppression de la poitrine.

PEAU: Rougeurs, inflammation.

PEAU : Eruption cutanée, urticaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Movens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

eau, carbon dioxide, mousse, poudre

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, de l'oxyde de carbone (CO), du dioxyde de carbone (CO2) et de l'oxyde nitrique (NOx) risquent d'être dégagés.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage.

Indications additionnelles:

En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Porter un équipement de sécurité.

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Tenir à l'écart de sources d'inflammation.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément a la section 13.

Si la quantité renversée est peu importante, essuyer avec un papier absorbant et placer dans un récipient pour mise au rebut.

Si la quantité renversée est importante, absorber dans un matériauabsorbant inerte et placer le tout dans un récipient hermétiquemementfermé pour mise au rebut.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil a la section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Voir le conseil a la section 8.

Mesures d'hygiène:

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

De bonnes pratiques d'hygiène industrielle devraient être respectées.

No. FDS: 173210 V004.0 Page 5 sur 20

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir à l'écart de sources d'inflammation. Se reporter à la Fiche Technique.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Adhésif acrylique.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour Belgique

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m ³	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Base réglementaire
méthacrylate de méthyle 80-62-6 [MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE]	50	208	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL
méthacrylate de méthyle 80-62-6 [MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE]	100		Limite d'exposition de courte durée (STEL) :	Indicatif	ECTLV
méthacrylate de méthyle 80-62-6 [MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE]	50		Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECTLV
méthacrylate de méthyle 80-62-6 [Méthacrylate de méthyle]	100	416	Valeur Courte Durée	15 minutes	BE/OEL
cires de paraffine et cires d'hydrocarbures 8002-74-2 [Paraffine (cire de) (fumées)]		2	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL
méthanol 67-56-1 [Alcool méthylique ALCOOL MÉTHYLIQUE]	250	333	Valeur Courte Durée	15 minutes	BE/OEL
méthanol 67-56-1 [ALCOOL MÉTHYLIQUE Alcool méthylique]	200	266	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL
méthanol 67-56-1 [Méthanol]	200	260	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECTLV
méthanol 67-56-1 [ALCOOL MÉTHYLIQUE Alcool méthylique]			Désignation de peau	Peut être absorbé par la peau.	BE/OEL
méthanol 67-56-1 [Méthanol]			Désignation de peau	Peut être absorbé par la peau.	ECTLV
p-benzoquinone 106-51-4 [P-QUINONE]	0,1	0,45	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL

No. FDS: 173210 V004.0 Page 6 sur 20

Predicted No-Effect Concentration (PNEC):

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'expositio n	Valeur				Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
méthacrylate de méthyle 80-62-6	Eau douce		0,94 mg/l		3 3		
méthacrylate de méthyle 80-62-6	Eau salée		0,94 mg/l				
méthacrylate de méthyle 80-62-6	Eau (libérée par intermittence)		0,94 mg/l				
méthacrylate de méthyle 80-62-6	Usine de traitement des eaux usées.		10 mg/l				
méthacrylate de méthyle 80-62-6	Sédiments (eau douce)				5,74 mg/kg		
méthacrylate de méthyle 80-62-6	Terre				1,47 mg/kg		
2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol 3077-12-1	Eau douce		0,026 mg/l				
2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol 3077-12-1	Eau (libérée par intermittence)		0,26 mg/l				
2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol 3077-12-1	Eau salée		0,003 mg/l				
2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol 3077-12-1	Sédiments (eau douce)				0,121 mg/kg		
2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol 3077-12-1	Sédiments (eau salée)				0,012 mg/kg		
2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol 3077-12-1	Usine de traitement des eaux usées.		10 mg/l				
2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol 3077-12-1	Terre				0,009 mg/kg		
méthanol 67-56-1	Eau douce						aucun danger identifié
méthanol 67-56-1	Sédiments (eau douce)						aucun danger identifié
méthanol 67-56-1	Eau salée						aucun danger identifié
méthanol 67-56-1	Terre						aucun danger identifié
méthanol 67-56-1	Usine de traitement des eaux usées.						aucun danger identifié
méthanol 67-56-1	Eau (libérée par intermittence)						aucun danger identifié
méthanol 67-56-1	Sédiments (eau salée)						aucun danger identifié
triphénylphosphine 603-35-0	Eau douce		0,165 mg/l				
triphénylphosphine 603-35-0	Eau salée		0,165 mg/l				
triphénylphosphine 603-35-0	Eau (libérée par intermittence)		0,165 mg/l				
triphénylphosphine 603-35-0	Usine de traitement des eaux usées.		100 mg/l				
triphénylphosphine 603-35-0	Sédiments (eau douce)				5540 mg/kg		
triphénylphosphine 603-35-0	Sédiments (eau salée)				5540 mg/kg		
triphénylphosphine 603-35-0	Terre				1100 mg/kg		

No. FDS: 173210 V004.0 Page 7 sur 20

Derived No-Effect Level (DNEL):

Nom listé	Application Area	Voie d'expositio	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
méthacrylate de méthyle 80-62-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		348,4 mg/m3	
méthacrylate de méthyle 80-62-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		208 mg/m3	
méthacrylate de méthyle 80-62-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		416 mg/m3	
méthacrylate de méthyle 80-62-6	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		13,67 mg/kg	
méthacrylate de méthyle 80-62-6	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets locaux		1,5 mg/cm2	
méthacrylate de méthyle 80-62-6	Travailleurs	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		1,5 mg/cm2	
méthacrylate de méthyle 80-62-6	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		74,3 mg/m3	
méthacrylate de méthyle 80-62-6	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		104 mg/m3	
méthacrylate de méthyle 80-62-6	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		208 mg/m3	
méthacrylate de méthyle 80-62-6	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		8,2 mg/kg	
méthacrylate de méthyle 80-62-6	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets locaux		1,5 mg/cm2	
méthacrylate de méthyle 80-62-6	Grand public	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		1,5 mg/cm2	
méthacrylate de méthyle 80-62-6	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques			
2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol 3077-12-1	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		3,29 mg/m3	
2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol 3077-12-1	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,47 mg/kg	
2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol 3077-12-1	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,58 mg/m3	
2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol 3077-12-1	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,17 mg/kg	
2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol 3077-12-1	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		0,16 mg/kg	
méthanol 67-56-1	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		260 mg/m3	aucun danger identifié
méthanol 67-56-1	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		260 mg/m3	aucun danger identifié
méthanol 67-56-1	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		260 mg/m3	aucun danger identifié
méthanol 67-56-1	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		260 mg/m3	aucun danger identifié
méthanol 67-56-1	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		40 mg/kg	aucun danger identifié
méthanol 67-56-1	Travailleurs	dermique	Exposition à court terme / aiguë -		40 mg/kg	aucun danger identifié

No. FDS: 173210 V004.0 Page 8 sur 20

		Ì	effets systémiques		
méthanol 67-56-1	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques	50 mg/m3	aucun danger identifié
méthanol 67-56-1	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques	50 mg/m3	aucun danger identifié
méthanol 67-56-1	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux	50 mg/m3	aucun danger identifié
méthanol 67-56-1	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux	50 mg/m3	aucun danger identifié
méthanol 67-56-1	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques	8 mg/kg	aucun danger identifié
méthanol 67-56-1	Grand public	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques	8 mg/kg	aucun danger identifié
méthanol 67-56-1	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques	8 mg/kg	aucun danger identifié
méthanol 67-56-1	Grand public	oral	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques	8 mg/kg	aucun danger identifié
triphénylphosphine 603-35-0	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux	5 mg/m3	
triphénylphosphine 603-35-0	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques	5 mg/m3	

Indice Biologique d'Exposition:

aucun(e)

8.2. Contrôles de l'exposition:

Remarques sur la conception des installations techniques:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

Protection respiratoire:

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Il convient de porter un masque agréé ou un respirateur avec unecartouche de vapeur organique si le produit est utilisé dans un endroitmal ventilé.

Type de filtre: A (EN 14387)

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Protection des yeux:

Des lunettes de sécurité avec protections latérales ou des lunettes desécurité pour produits chimiques devraient être portées s'il y un riqued'éclaboussures.

L'équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.

Protection du corps:

Porter un vêtement de protection approprié.

Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN14605 en cas d'éclaboussures de liquide, et à la norme EN13982 en cas d'exposition aux poussières.

No. FDS: 173210 V004.0 Page 9 sur 20

équipement de protection conseillé pour le personnel:

Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont données uniquement à titre indicatif. Une évaluation complète des risques doit être menée avant d'utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés et qui répondent aux exigences locales. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes EN pertinentes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat du produit livré liquide
Couleur Bleu
Odeur Doux
État liquide

Point de fusion Non applicable, Le produit est un liquide.

Température de solidification < -30 °C (< -22 °F) Point initial d'ébullition > 75 °C (> 167 °F) Inflammabilité Liquide inflammable

Limites d'explosivité

 $\begin{array}{ccc} \text{inf\'erieures} & & 2,1 \ \%(V); \\ \text{sup\'erieures} & & 12,5 \ \%(V); \end{array}$

Point d'éclair < 21 °C (< 69.8 °F) Température d'auto-inflammabilité 435 °C (815 °F)

Température de décomposition Non applicable, La substance/le mélange n'est pas autoréactif, ne

contient pas de peroxyde organique et ne se décompose pas dans les

conditions d'utilisation prévues

pH Non applicable, Le produit est non soluble (dans l'eau)

Viscosité (cinématique) > 20,5 mm2/s

(40 °C (104 °F);)

Solubilité qualitative Immiscible

(20 °C (68 °F); Solv.: Eau)

Coefficient de partage: n-octanol/eau Non applicable

Mélange 29 mm/hg

120 mm/hg

Pression de vapeur

(20 °C (68 °F))

Pression de vapeur

(50 °C (122 °F))

Densité 1,05 g/cm3 Néant

 $(20~^{\circ}\mathrm{C}~(68~^{\circ}\mathrm{F}))$

Densité relative de vapeur:

(20 °C)

Caractéristiques de la particule Non applicable

Le produit est un liquide.

9.2. AUTRES INFORMATIONS

Autres informations non applicables pour ce produit

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réagit avec les oxydants forts.

Des acides. Agents réducteurs.

Des bases fortes.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.

No. FDS: 173210 V004.0 Page 10 sur 20

10.5. Matières incompatibles

Voir section réactivité.

10.6. Produits de décomposition dangereux

oxydes de carbone Hydrocarbures oxydes d'azote

Une polymérisation rapide pourrait produire une chaleur et une pression excessives.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	LD50	9.400 mg/kg	rat	non spécifié
Condensat d'amine aldéhyde 34562-31-7	LD50	> 500 mg/kg	rat	autre guide
Condensat d'amine aldéhyde 34562-31-7	Estimatio n de la toxicité aiguë (ETA)	501 mg/kg		Jugement d'experts
Dihydroxyéthyle -P- Toluidine 3077-12-1	LD50	959 mg/kg	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
Méthanol 67-56-1	Estimatio n de la toxicité aiguë (ETA)	300 mg/kg		Jugement d'experts
Triphenylphosphine 603-35-0	LD50	700 mg/kg	rat	BASF Test
P-Benzoquinone 106-51-4	LD50	130 mg/kg	rat	non spécifié

Toxicité dermale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Espèces	Méthode
No. CAS	type			
Méthacrylate de méthyle	LD50	> 5.000 mg/kg	lapins	equivalent or similar to OECD Guideline 402 (Acute
80-62-6				Dermal Toxicity)
Condensat d'amine	LD50	> 1.000 mg/kg	lapins	autre guide
aldéhyde				
34562-31-7				
Dihydroxyéthyle -P-	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
Toluidine				
3077-12-1				
Méthanol	Estimatio	300 mg/kg		Jugement d'experts
67-56-1	n de la			
	toxicité			
	aiguë			
	(ETA)			
Triphenylphosphine	LD50	> 4.000 mg/kg	lapins	BASF Test
603-35-0				
P-Benzoquinone	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	non spécifié
106-51-4				

No. FDS: 173210 V004.0 Page 11 sur 20

Toxicité inhalative aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Atmosphère d'essai	Temps d'expositi	Espèces	Méthode
				on		
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	LC50	29,8 mg/l	vapeur	4 h	rat	non spécifié
Triphenylphosphine 603-35-0	LC50	12,5 mg/l	poussières/brouil lard	4 h	rat	non spécifié

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Condensat d'amine aldéhyde 34562-31-7	irritant	4 h	lapins	EPA OTS 798.4470 (Acute Dermal Irritation)
Condensat d'amine aldéhyde 34562-31-7	not corrosive		Membrane bio- barrière Corrositex (matrice de collagène reconstituée)	OECD Guideline 435 (In Vitro Membrane Barrier Test Method for Skin Corrosion)
Dihydroxyéthyle -P- Toluidine 3077-12-1	non irritant	24 h	lapins	non spécifié
Méthanol 67-56-1	non irritant	20 h	lapins	BASF Test
Triphenylphosphine 603-35-0	non irritant	20 h	lapins	BASF Test

Lésions oculaires graves/irritation oculair:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Condensat d'amine aldéhyde 34562-31-7	Category 2B (mildly irritating to eyes)		lapins	EPA OTS 798.4500 (Acute Eye Irritation)
Dihydroxyéthyle -P- Toluidine 3077-12-1	Category 1 (irreversible effects on the eye)		lapins	equivalent or similar to OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
Méthanol 67-56-1	non irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
Triphenylphosphine 603-35-0	Category I	24 h	lapins	BASF Test

No. FDS: 173210 V004.0 Page 12 sur 20

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
No. CAS				
Méthacrylate de méthyle	sensibilisant	Essai de stimulation locale	souris	OECD Guideline 429 (Skin Sensitisation:
80-62-6		des ganglions lymphatiques		Local Lymph Node Assay)
		de souris		
Dihydroxyéthyle -P-	sensibilisant	Essai de stimulation locale	souris	OECD Guideline 429 (Skin Sensitisation:
Toluidine		des ganglions lymphatiques		Local Lymph Node Assay)
3077-12-1		de souris		
Méthanol	non sensibilisant	Test de maximisation sur le	cochon d'Inde	equivalent or similar to OECD Guideline
67-56-1		cobaye		406 (Skin Sensitisation)
Triphenylphosphine	Sub-Category 1B	Test de maximisation sur le	cochon d'Inde	EU Method B.6 (Skin Sensitisation)
603-35-0	(sensitising)	cobaye		

Mutagénicité sur les cellules germinales:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		non spécifié
Méthanol 67-56-1	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Méthanol 67-56-1	négatif	Test in vitro du micronoyau de cellules de mammifère	without		non spécifié
Méthanol 67-56-1	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		equivalent or similar to OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
Triphenylphosphine 603-35-0	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		non spécifié

Cancérogénicit

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Temps d'exposition / Fréquence du traitement	Espèces	Sexe	Méthode
Méthanol 67-56-1	Non cancérigène	inhalation : vapeur	18 m 19 h/d	souris	mascilin/fém inin	equivalent or similar OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity Studies)

No. FDS: 173210 V004.0 Page 13 sur 20

Toxicité pour la reproduction:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Type de test	Parcours d'applicatio	Espèces	Méthode
			n		
Méthanol 67-56-1	NOAEL P 1,3 mg/l NOAEL F1 0,13 mg/l NOAEL F2 0,13 mg/l	Two generation study	Inhalation	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 416 (Two- Generation Reproduction Toxicity Study)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique:

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Parcours d'applicatio n	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	LOAEL 2000 ppm	Inhalation	14 weeks 6 hrs/day, 5 days/wk	souris	Dose Range Finding Study
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	NOAEL 1000 ppm	Inhalation	14 weeks 6 hrs/day, 5 days/wk	souris	Dose Range Finding Study
Méthanol 67-56-1	NOAEL 6,63 mg/l	inhalation : vapeur	4 weeks 6 h/d, 5 d/w	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 412 (Repeated Dose Inhalation Toxicity: 28/14-Day)
Méthanol 67-56-1	NOAEL 0,13 mg/l	inhalation : vapeur	12 m 20 h/d	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity Studies)
Triphenylphosphine 603-35-0	NOAEL 6 mg/kg	oral : gavage	91 days 7 days/week	rat	OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
Triphenylphosphine 603-35-0	NOAEL 1 mg/kg	oral : gavage	28 days 2-5 d/week (totally 20 doses)	chien	non spécifié
Triphenylphosphine 603-35-0	NOAEL 0,01 mg/l	Inhalation : poussières	35 days 3-5 d/week (20 exposures)	chien	non spécifié

Danger par aspiration:

Il n'y a pas de données disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Non applicable

No. FDS: 173210 V004.0 Page 14 sur 20

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Informations générales:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

12.1. Toxicité

Toxicité (Poisson):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'exposition		
Méthacrylate de méthyle	LC50	350 mg/l	96 h	Leuciscus idus	OECD Guideline 203 (Fish,
80-62-6					Acute Toxicity Test)
Dihydroxyéthyle -P-Toluidine	LC50	> 100 mg/l	96 h	Cyprinus carpio	OECD Guideline 203 (Fish,
3077-12-1					Acute Toxicity Test)
Méthanol	LC50	15.400 mg/l	96 h	Lepomis macrochirus	EPA-660 (Methods for
67-56-1					Acute Toxicity Tests with
					Fish, Macroinvertebrates
					and Amphibians)
Méthanol	NOEC	7.900 mg/l	200 h	Oryzias latipes	OECD 210 (fish early lite
67-56-1					stage toxicity test)
Triphenylphosphine	LC50	Toxicity > Water	96 h	Leuciscus idus	DIN 38412-15
603-35-0		solubility			
P-Benzoquinone	LC50	0,04 - 0,125 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	non spécifié
106-51-4					

Toxicité (invertébrés aquatiques):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Méthacrylate de méthyle	EC50	69 mg/l	48 h	Daphnia magna	EPA OTS 797.1300
80-62-6					(Aquatic Invertebrate Acute
					Toxicity Test, Freshwater Daphnids)
Condensat d'amine aldéhyde	EC50	0,023 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202
34562-31-7					(Daphnia sp. Acute
					Immobilisation Test)
Dihydroxyéthyle -P-Toluidine	EC50	48 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202
3077-12-1					(Daphnia sp. Acute
					Immobilisation Test)
Méthanol	EC50	18.260 mg/l	96 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202
67-56-1					(Daphnia sp. Acute
					Immobilisation Test)
Triphenylphosphine	EC50	Toxicity > Water	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202
603-35-0		solubility			(Daphnia sp. Acute
					Immobilisation Test)
P-Benzoquinone	EC50	0,13 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202
106-51-4					(Daphnia sp. Acute
					Immobilisation Test)

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'exposition		
Méthacrylate de méthyle	NOEC	37 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia
80-62-6					magna, Reproduction Test)

No. FDS: 173210 V004.0 Page 15 sur 20

Toxicité (Algues):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	EC50	170 mg/l	96 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	NOEC	100 mg/l	96 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Condensat d'amine aldéhyde 34562-31-7	EC50	0,0431 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Condensat d'amine aldéhyde 34562-31-7	NOEC	0,017 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Dihydroxyéthyle -P-Toluidine 3077-12-1	EC50	> 100 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Dihydroxyéthyle -P-Toluidine 3077-12-1	NOEC	100 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Méthanol 67-56-1	EC50	22.000 mg/l	96 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Triphenylphosphine 603-35-0	EC50	Toxicity > Water solubility	72 h	Desmodesmus subspicatus	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Triphenylphosphine 603-35-0	NOEC	Toxicity > Water solubility	72 h	Desmodesmus subspicatus	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
P-Benzoquinone 106-51-4	EC50	1,5 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

Toxicité pour les microorganismes:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'exposition		
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	EC20	> 150 - 200 mg/l	30 mn		ISO 8192 (Test for Inhibition of Oxygen Consumption by Activated Sludge)
Dihydroxyéthyle -P-Toluidine 3077-12-1	EC50	> 1.000 mg/l	3 h	predominantly domestic sewage	OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)
Méthanol 67-56-1	IC50	> 1.000 mg/l	3 h	predominantly domestic sewage	OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)
Triphenylphosphine 603-35-0	EC10	Toxicity > Water solubility	30 mn		DIN 38412, part 27 (Bacterial oxygen consumption test)
P-Benzoquinone 106-51-4	EC0	< 1 mg/l	30 mn		non spécifié

12.2. Persistance et dégradabilité

No. FDS: 173210 V004.0 Page 16 sur 20

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Dégradabilité	Temps d'exposition	Méthode
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	facilement biodégradable	aérobie	94 %	14 Jours	OECD Guideline 301 C (Ready Biodegradability: Modified MITI Test (I))
Condensat d'amine aldéhyde 34562-31-7	Non facilement biodégradable.	aérobie	> 0 - < 60 %	28 Jours	OECD 301 A - F
Dihydroxyéthyle -P-Toluidine 3077-12-1	Non facilement biodégradable.	aérobie	1,5 %	29 Jours	OECD Guideline 301 B (Ready Biodegradability: CO2 Evolution Test)
Méthanol 67-56-1	facilement biodégradable	aérobie	82 - 92 %	30 Jours	EU Method C.4-E (Determination of the "Ready" BiodegradabilityClosed Bottle Test)
Triphenylphosphine 603-35-0	Non facilement biodégradable.	aérobie	< 20 %	28 Jours	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)
P-Benzoquinone 106-51-4	Non facilement biodégradable.	aérobie	23 - 61 %	19 Jours	EU Method C.4-B (Determination of the "Ready" BiodegradabilityModified OECD Screening Test)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Facteur de bioconcen- tration (BCF)	Temps d'exposition	Température	Espèces	Méthode
Méthanol 67-56-1	< 10	72 h		Leuciscus idus melanotus	non spécifié

No. FDS: 173210 V004.0 Page 17 sur 20

12.4. Mobilité dans le sol

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses	LogPow	Température	Méthode
No. CAS			
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	1,38	20 °C	autre guide
Condensat d'amine aldéhyde 34562-31-7	6,578		QSAR (Quantitative Structure Activity Relationship)
Dihydroxyéthyle -P-Toluidine 3077-12-1	2	35 °C	OECD Guideline 117 (Partition Coefficient (n-octanol / water), HPLC Method)
Méthanol 67-56-1	-0,77		autre guide
Triphenylphosphine 603-35-0	5,69		OECD Guideline 123 (Partition Coefficient (1-Octanol / Water), Slow- Stirring Method)
P-Benzoquinone 106-51-4	0,1 - 0,3	23 °C	OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses	PBT / vPvB
No. CAS	
Méthacrylate de méthyle	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et
80-62-6	Très Bioaccumulable (vPvB).
Dihydroxyéthyle -P-Toluidine	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et
3077-12-1	Très Bioaccumulable (vPvB).
Méthanol	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et
67-56-1	Très Bioaccumulable (vPvB).
Triphenylphosphine	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et
603-35-0	Très Bioaccumulable (vPvB).
P-Benzoquinone	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et
106-51-4	Très Bioaccumulable (vPvB).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Non applicable

12.7. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Eliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Aprés usage, les tubes, cartons et flacons souillés par les résidus deproduit devront être éliminés comme déchets chimiquement contaminés dansun centre autorisé de collecte de déchets ou incinérés dans uneinstallation autorisée."

Code de déchet

08 04 09* adhésifs et agents d'étanchéité rejetés contenant des solvants organiques et autres substances dangereuses Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur. No. FDS: 173210 V004.0 Page 18 sur 20

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR 1133 RID 1133 ADN 1133 IMDG 1133 IATA 1133

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR ADHÉSIFS RID ADHÉSIFS ADN ADHÉSIFS

IMDG ADHESIVES (3,5-Diethyl-1,2-dihydro-1-phenyl-2-propylpyridine)

IATA Adhesives

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR 3 RID 3 ADN 3 IMDG 3 IATA 3

14.4. Groupe d'emballage

ADR II
RID II
ADN II
IMDG II
IATA II

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR Dangereux pour l'environnement RID Dangereux pour l'environnement ADN Dangereux pour l'environnement

IMDG Polluant marin IATA Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR Disposition spéciale 640D

Code tunnel: (D/E)

RID Disposition spéciale 640D ADN Disposition spéciale 640D

IMDG Non applicable IATA Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

No. FDS: 173210 V004.0 Page 19 sur 20

RUBRIQUE 15:Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substance appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) No 2024/590): Non applicable Consentement préalable en connaissance de cause (Règlement (UE) N° Non applicable

649/2012):

Polluants organiques persistants (Règlement (UE) 2019/1021): Non applicable

Teneur VOC 58,2 %

(2010/75/EC)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

No. FDS: 173210 V004.0 Page 20 sur 20

RUBRIQUE 16:Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H228 Matière solide inflammable.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

ED: Substance identifiée comme ayant des propriétés perturbateur endocrinien

EU OEL: Substance ayant une limite d'exposition sur le lieu de travail de l'Union Européenne

EU EXPLD 1: Substance figurant à l'annexe I, Rég (CE) No. 2019/1148 EU EXPLD 2 Substance figurant à l'annexe II, Rég (CE) No. 2019/1148 SVHC: Substance extrêmement préoccupante (REACH liste candidate)

PBT: Substance remplissant les critères de persistance, de bioaccumulation et de toxicité

PBT/vPvB: Substance remplissant les critères de persistance, de bioaccumulation et de toxicité ainsi que

les critères de très grande persistance et de très grande bioaccumulation

vPvB: Substance remplissant les critères de très grande persistance et de très grande bioaccumulation

Informations complémentaires:

Cette Fiche de données de sécurité a été rédigée pour la vente des produits Henkel et à destination des acquéreurs de ces produits Henkel. Cette FDS se base sur le règlement européen 1907/2006/CE et fournit des informations conformément à la législation applicable uniquement dans l'Union Européenne. A cet égard, aucune déclaration ni garantie ou représentation, quel qu'il soit, n'a été fournie quant au respect de la règlementation en vigueur d'une autre juridiction autre que l'Union Européenne. En cas d'export hors de l'Union Européenne, veuillez consulter la Fiche de Données de Sécurité du pays concerné pour garantir la conformité ou contacter le département Henkel « Sécurité Produits et Affaires Règlementaires » (SDSinfo.Adhesive@henkel.com), avant d'exporter dans un autre pays hors de l'Union Européenne.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Cher Client,

HENKEL s'engage à créer un avenir durable en favorisant toutes les opportunités d'amélioration, tout au long de la chaîne de valeur. Si vous souhaitez y contribuer en basculant d'une version papier à une version électronique de la FDS, merci de contacter votre représentant local du Service Clients. Nous recommandons d'utiliser une adresse électronique non-personnelle (par exemple : FDS@votre_societe.com).

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document.Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés



Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006 dans sa version réviséePage 1 sur 24

No. FDS: 464584

V004.0

Révision: 04.12.2024 Date d'impression: 06.02.2025

Remplace la version du: 04.12.2024

LOCTITE AA 3295 A

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

LOCTITE AA 3295 A

UFI: 17AG-70YY-D00Q-1WD6

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:

Adhésif acrylique.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel Belgium N.V.

Esplanade 1

1020 Brussels

Belgique

Téléphone: +32 (2) 421 2711

SDSinfo.Adhesive@henkel.com

Pour la mise à jour de la Fiche de Données de Sécurité, merci de consulter notre site internet www.mysds.henkel.com ou www.henkel-adhesives.com.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d' appel d' urgence (24 h): +32 70 222 076

Centre Antipoisons en Belgique tel :+ 32 (0) 70 245245 (7j/7j - 24h-24h); au Luxembourg : ++352 8002 5500 (7j/7j - 24h-24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP):

Liquides inflammables Catégorie 2

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Irritation cutanée Catégorie 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves Catégorie 1

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisant de la peau Catégorie 1

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique Catégorie 3

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Certains organes: irritation des voies respiratoires

Risques chroniques pour l'environnement aquatique Catégorie 3

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

No. FDS: 464584 V004.0 Page 2 sur 24

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:



Contient Méthacrylate de méthyle

Acide méthacrylique

1,3 Diméthacrylate de butylène glycol

bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane éther diglycidique du bisphénol A

Mention d'avertissement: Danger

Mention de danger: H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations supplémentaires Réservé aux installations industrielles.

Conseil de prudence:

Prévention

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues

et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les vapeurs. P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux.

Conseil de prudence:

Intervention

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au

savon.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si

elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3. Autres dangers

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

Classé comme irritant cutanée Catégorie 2 H315, sur la base du jugement d'un expert et des données expérimentales d'un test OCDE 431 ou sur la base d'une analogie avec des produits similaires testés.

Les substances suivantes sont présentes à une concentration \geq la limite de concentration pour la représentation dans la section 3 et remplissent les critères de PBT/vPvB, ou ont été identifiées comme perturbateur endocrinien (PE) :

Ce mélange ne contient aucune substance dans une concentration \geq à la limite de concentration pour la représentation dans la section 3 qui est évaluée comme étant un PBT, vPvB ou ED.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

No. FDS: 464584 V004.0 Page 3 sur 24

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Concentration	Classification	Limites de concentration spécifiques, facteurs M et ATE	Informations complémentaire s
Méthacrylate de méthyle 80-62-6 201-297-1 01-2119452498-28	50- < 100 %	Flam. Liq. 2, H225 STOT SE 3, H335 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317		EU OEL
Acide méthacrylique 79-41-4 201-204-4 01-2119463884-26	5-< 10 %	Acute Tox. 4, Oral.e.aux.es, H302 Acute Tox. 3, Cutané, H311 Acute Tox. 4, Inhalation, H332 Skin Corr. 1A, H314 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335	STOT SE 3; H335; C >= 1 % ===== cutané:ATE = 500 mg/kg inhalation:ATE = 3,19 mg/l;poussières/brouillard	
1,3 Diméthacrylate de butylène glycol 1189-08-8 214-711-0 01-2119969461-31	0,1-< 1 %	Skin Sens. 1B, H317		
bis-[4-(2,3- époxypropoxy)phényl]propane éther diglycidique du bisphénol A 1675-54-3 01-2119456619-26	0,1-< 1 %	Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 2, H411 Skin Sens. 1, H317 Skin Irrit. 2, H315	Eye Irrit. 2; H319; C >= 5 % Skin Irrit. 2; H315; C >= 5 %	
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9 201-254-7 01-2119475796-19	0,1-< 1 %	STOT RE 2, H373 Skin Corr. 1B, H314 Acute Tox. 2, Inhalation, H330 Aquatic Chronic 2, H411 Acute Tox. 4, Oral.e.aux.es, H302 Acute Tox. 4, Cutané, H312 Org. Perox. E, H242 STOT SE 3, H335	Eye Irrit. 2; H319; C 1 - < 3 % Skin Irrit. 2; H315; C 3 - < 10 % Eye Dam. 1; H318; C 3 - < 10 % STOT SE 3; H335; C >= 1 % Skin Corr. 1B; H314; C >= 10 % ===== cutané: ATE = 1.100 mg/kg	
Butyl hydroxytoluene 128-37-0 204-881-4 01-2119565113-46	0,1-< 1 %	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	M acute = 1 M chronic = 1	
1,1,2-trichloroéthane 79-00-5 201-166-9	0,1-< 1 %	Acute Tox. 4, Inhalation, H332 Acute Tox. 4, Oral.e.aux.es, H302 Acute Tox. 4, Cutané, H312 Carc. 2, H351		

Si aucune valeur ATE n'est affichée, veuillez vous référer aux valeurs LD/LC50 dans la section 11. Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Amener au grand air. Si les symptomes persistent, faire appel á un médecin.

Contact avec la peau:

Rincer à l'eau courante et au savon.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

No. FDS: 464584 V004.0 Page 4 sur 24

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement à l'eau courante (pendant 10 minutes), consulter un médecin.

Ingestion:

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau,ne pas faire vomir, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

PEAU: Eruption cutanée, urticaire.

RESPIRATOIRE: Irritation, toux, insuffisance respiratoire, oppression de la poitrine.

PEAU: Rougeurs, inflammation.

En cas de contact avec les yeux : corrosif, peut causer des dommages oculaires irréversibles (perte de vision)

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Movens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

eau, carbon dioxide, mousse, poudre

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, de l'oxyde de carbone (CO), du dioxyde de carbone (CO2) et de l'oxyde nitrique (NOx) risquent d'être dégagés.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage.

Indications additionnelles:

En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Porter un équipement de sécurité.

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Tenir à l'écart de sources d'inflammation.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément a la section 13.

Si la quantité renversée est peu importante, essuyer avec un papier absorbant et placer dans un récipient pour mise au rebut.

Si la quantité renversée est importante, absorber dans un matériauabsorbant inerte et placer le tout dans un récipient hermétiquemementfermé pour mise au rebut.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil a la section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Voir le conseil a la section 8.

No. FDS: 464584 V004.0 Page 5 sur 24

Mesures d'hygiène:

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

De bonnes pratiques d'hygiène industrielle devraient être respectées.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir à l'écart de sources d'inflammation.

Se reporter à la Fiche Technique.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Adhésif acrylique.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour Belgique

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m ³	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Base réglementaire
méthacrylate de méthyle 80-62-6 [MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE]	50	208	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL
méthacrylate de méthyle 80-62-6 [MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE]	100		Limite d'exposition de courte durée (STEL) :	Indicatif	ECTLV
méthacrylate de méthyle 80-62-6 [MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE]	50		Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECTLV
méthacrylate de méthyle 80-62-6 [Méthacrylate de méthyle]	100	416	Valeur Courte Durée	15 minutes	BE/OEL
acide méthacrylique 79-41-4 [ACIDE MÉTHACRYLIQUE]	20	71	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL
cires de paraffine et cires d'hydrocarbures 8002-74-2 [Paraffine (cire de) (fumées)]		2	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL
2,6-di-tert-butyl-p-crésol 128-37-0 [2,6-DI-TERT-BUTYL-P-CRÉSOL (VAPEUR ET AÉROSOL)]		2	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL
1,1,2-trichloroéthane 79-00-5 [1,1,2-TRICHLOROÉTHANE]	10	56	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL
1,1,2-trichloroéthane 79-00-5 [1,1,2-TRICHLOROÉTHANE]			Désignation de peau	Peut être absorbé par la peau.	BE/OEL

No. FDS: 464584 V004.0 Page 6 sur 24

Predicted No-Effect Concentration (PNEC):

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'expositio n	Valeur			Remarques	
	<u> </u>		mg/l	ppm	mg/kg	autres	
méthacrylate de méthyle 80-62-6	Eau douce		0,94 mg/l				
méthacrylate de méthyle 80-62-6	Eau salée		0,94 mg/l				
méthacrylate de méthyle 80-62-6	Eau (libérée par intermittence)		0,94 mg/l				
méthacrylate de méthyle 80-62-6	Usine de traitement des eaux usées.		10 mg/l				
méthacrylate de méthyle 80-62-6	Sédiments (eau douce)				5,74 mg/kg		
méthacrylate de méthyle 80-62-6	Тегте				1,47 mg/kg		
acide méthacrylique 79-41-4	Eau douce		0,82 mg/l				
acide méthacrylique 79-41-4	Eau douce – intermittent		0,45 mg/l				
acide méthacrylique 79-41-4	Eau salée		0,082 mg/l				
acide méthacrylique 79-41-4	Usine de traitement des eaux usées.		100 mg/l				
acide méthacrylique 79-41-4	Sédiments (eau douce)				3,09 mg/kg		
acide méthacrylique 79-41-4	Sédiments (eau salée)				0,309 mg/kg		
acide méthacrylique 79-41-4	Terre				0,137 mg/kg		
acide méthacrylique 79-41-4	Prédateur						pas de potentiel de bioaccumulation
diméthacrylate de 1-méthyltriméthylène 1189-08-8	Eau douce		0,043 mg/l				
diméthacrylate de 1-méthyltriméthylène 1189-08-8	Eau salée		0,004 mg/l				
diméthacrylate de 1-méthyltriméthylène 1189-08-8	Usine de traitement des eaux usées.				20 mg/kg		
diméthacrylate de 1-méthyltriméthylène 1189-08-8	Sédiments (eau douce)				3,12 mg/kg		
diméthacrylate de 1-méthyltriméthylène 1189-08-8	Sédiments (eau salée)				0,312 mg/kg		
diméthacrylate de 1-méthyltriméthylène 1189-08-8	Terre				0,573 mg/kg		
produit de réaction de: bisphénol-A- (épichlorhydrine) 1675-54-3	Eau douce		0,006 mg/l				
produit de réaction de: bisphénol-A- (épichlorhydrine) 1675-54-3	Eau douce – intermittent		0,018 mg/l				
produit de réaction de: bisphénol-A- (épichlorhydrine) 1675-54-3	Eau salée		0,001 mg/l				
produit de réaction de: bisphénol-A- (épichlorhydrine) 1675-54-3	Eau de mer - intermittent		0,002 mg/l				
produit de réaction de: bisphénol-A- (épichlorhydrine) 1675-54-3	Usine de traitement des eaux usées.		10 mg/l				
produit de réaction de: bisphénol-A- (épichlorhydrine) 1675-54-3	Sédiments (eau douce)				0,341 mg/kg		
produit de réaction de: bisphénol-A- (épichlorhydrine) 1675-54-3	Sédiments (eau salée)				0,034 mg/kg		
produit de réaction de: bisphénol-A- (épichlorhydrine) 1675-54-3	Terre				0,065 mg/kg		

No. FDS: 464584 V004.0 Page 7 sur 24

produit de réaction de: bisphénol-A- (épichlorhydrine) 1675-54-3	oral		11 mg/kg	
produit de réaction de: bisphénol-A- (épichlorhydrine) 1675-54-3	Air			aucun danger identifié
hydroperoxyde de .alpha.,.alpha diméthylbenzyle 80-15-9	Eau douce	0,0031 mg/l		
hydroperoxyde de .alpha.,.alpha diméthylbenzyle 80-15-9	Eau (libérée par intermittence)	0,031 mg/l		
hydroperoxyde de .alpha.,.alpha diméthylbenzyle 80-15-9	Eau salée	0,00031 mg/l		
hydroperoxyde de .alpha.,.alpha diméthylbenzyle 80-15-9	Usine de traitement des eaux usées.	0,35 mg/l		
hydroperoxyde de .alpha.,.alpha diméthylbenzyle 80-15-9	Sédiments (eau douce)		0,023 mg/kg	
hydroperoxyde de .alpha.,.alpha diméthylbenzyle 80-15-9	Sédiments (eau salée)		0,0023 mg/kg	
hydroperoxyde de .alpha.,.alpha diméthylbenzyle 80-15-9	Тегге		0,0029 mg/kg	
2,6-Di-tert-butyl-p-cresol 128-37-0	Eau douce	0,000199 mg/l		
2,6-Di-tert-butyl-p-cresol 128-37-0	Eau salée	0,00002 mg/l		
2,6-Di-tert-butyl-p-cresol 128-37-0	Usine de traitement des eaux usées.	0,17 mg/l		
2,6-Di-tert-butyl-p-cresol 128-37-0	Sédiments (eau douce)		0,0996 mg/kg	
2,6-Di-tert-butyl-p-cresol 128-37-0	Sédiments (eau salée)		0,00996 mg/kg	
2,6-Di-tert-butyl-p-cresol 128-37-0	Terre		0,04769 mg/kg	
2,6-Di-tert-butyl-p-cresol 128-37-0	oral	0.00100	8,33 mg/kg	
2,6-Di-tert-butyl-p-cresol 128-37-0	Eau (libérée par intermittence)	0,00199 mg/l		1 11 100
2,6-Di-tert-butyl-p-cresol 128-37-0	Air			aucun danger identifié

No. FDS: 464584 V004.0 Page 8 sur 24

Derived No-Effect Level (DNEL):

Nom listé	Application Area	Voie d'expositio n	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
méthacrylate de méthyle 80-62-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		348,4 mg/m3	
méthacrylate de méthyle 80-62-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		208 mg/m3	
méthacrylate de méthyle 80-62-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		416 mg/m3	
méthacrylate de méthyle 80-62-6	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		13,67 mg/kg	
méthacrylate de méthyle 80-62-6	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets locaux		1,5 mg/cm2	
méthacrylate de méthyle 80-62-6	Travailleurs	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		1,5 mg/cm2	
méthacrylate de méthyle 80-62-6	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		74,3 mg/m3	
méthacrylate de méthyle 80-62-6	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		104 mg/m3	
méthacrylate de méthyle 80-62-6	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		208 mg/m3	
méthacrylate de méthyle 80-62-6	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		8,2 mg/kg	
méthacrylate de méthyle 80-62-6	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets locaux		1,5 mg/cm2	
méthacrylate de méthyle 80-62-6	Grand public	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		1,5 mg/cm2	
méthacrylate de méthyle 80-62-6	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques			
acide méthacrylique 79-41-4	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		88 mg/m3	pas de potentiel de bioaccumulation
acide méthacrylique 79-41-4	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		29,6 mg/m3	pas de potentiel de bioaccumulation
acide méthacrylique 79-41-4	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		4,25 mg/kg	pas de potentiel de bioaccumulation
acide méthacrylique 79-41-4	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		6,55 mg/m3	pas de potentiel de bioaccumulation
acide méthacrylique 79-41-4	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		6,3 mg/m3	pas de potentiel de bioaccumulation
acide méthacrylique 79-41-4	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		2,55 mg/kg	pas de potentiel de bioaccumulation
diméthacrylate de 1-méthyltriméthylène 1189-08-8	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		14,5 mg/m3	
diméthacrylate de 1-méthyltriméthylène 1189-08-8	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		4,2 mg/kg	
diméthacrylate de 1-méthyltriméthylène 1189-08-8	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		2,5 mg/kg	
diméthacrylate de 1-méthyltriméthylène 1189-08-8	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets		2,5 mg/kg	

No. FDS: 464584 V004.0 Page 9 sur 24

	1	1	systémiques		
diméthacrylate de 1-méthyltriméthylène 1189-08-8	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques	4,3 mg/m3	
produit de réaction de: bisphénol-A- (épichlorhydrine) 1675-54-3	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques	4,93 mg/m3	aucun danger identifié
produit de réaction de: bisphénol-A- (épichlorhydrine) 1675-54-3	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques	0,75 mg/kg	aucun danger identifié
produit de réaction de: bisphénol-A- (épichlorhydrine) 1675-54-3	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques	0,87 mg/m3	aucun danger identifié
produit de réaction de: bisphénol-A- (épichlorhydrine) 1675-54-3	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques	0,0893 mg/kg	aucun danger identifié
produit de réaction de: bisphénol-A- (épichlorhydrine) 1675-54-3	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques	0,5 mg/kg	aucun danger identifié
produit de réaction de: bisphénol-A- (épichlorhydrine) 1675-54-3	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		aucun danger identifié
produit de réaction de: bisphénol-A- (épichlorhydrine) 1675-54-3	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		aucun danger identifié
produit de réaction de: bisphénol-A- (épichlorhydrine) 1675-54-3	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets locaux		aucun danger identifié
produit de réaction de: bisphénol-A- (épichlorhydrine) 1675-54-3	Travailleurs	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		aucun danger identifié
produit de réaction de: bisphénol-A- (épichlorhydrine) 1675-54-3	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		aucun danger identifié
produit de réaction de: bisphénol-A- (épichlorhydrine) 1675-54-3	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		aucun danger identifié
produit de réaction de: bisphénol-A- (épichlorhydrine) 1675-54-3	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets locaux		aucun danger identifié
produit de réaction de: bisphénol-A- (épichlorhydrine) 1675-54-3	Grand public	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		aucun danger identifié
hydroperoxyde de .alpha.,.alpha diméthylbenzyle 80-15-9	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques	6 mg/m3	
2,6-Di-tert-butyl-p-cresol 128-37-0	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques	3,5 mg/m3	aucun danger identifié
2,6-Di-tert-butyl-p-cresol 128-37-0	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques	0,5 mg/kg	aucun danger identifié
2,6-Di-tert-butyl-p-cresol 128-37-0	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques	0,86 mg/m3	aucun danger identifié
2,6-Di-tert-butyl-p-cresol 128-37-0	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques	0,25 mg/kg	aucun danger identifié
2,6-Di-tert-butyl-p-cresol 128-37-0	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques	0,25 mg/kg	aucun danger identifié

Indice Biologique d'Exposition:

aucun(e)

8.2. Contrôles de l'exposition:

Remarques sur la conception des installations techniques: Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

No. FDS: 464584 V004.0 Page 10 sur 24

Protection respiratoire:

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Il convient de porter un masque agréé ou un respirateur avec unecartouche de vapeur organique si le produit est utilisé dans un endroitmal ventilé.

Type de filtre: A (EN 14387)

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Protection des yeux:

Des lunettes de sécurité avec protections latérales ou des lunettes desécurité pour produits chimiques devraient être portées s'il y un riqued'éclaboussures.

L'équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.

Protection du corps:

Porter un vêtement de protection approprié.

Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN14605 en cas d'éclaboussures de liquide, et à la norme EN13982 en cas d'exposition aux poussières.

équipement de protection conseillé pour le personnel:

Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont données uniquement à titre indicatif. Une évaluation complète des risques doit être menée avant d'utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés et qui répondent aux exigences locales. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes EN pertinentes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat du produit livré liquide Couleur jaune

Odeur Doux, Acrylique

État liquide

Point de fusion Non applicable, Le produit est un liquide.

Température de solidification < -30 °C (< -22 °F) Point initial d'ébullition > 75 °C (> 167 °F) Inflammabilité Liquide inflammable

Limites d'explosivité

 inférieur [masse/vol]
 85,89 g/m3

 inférieures
 2 %(V);

 supérieur [mass/vol]
 511,25 g/m3

 supérieures
 12,5 %(V);

Point d'éclair < 21 °C (< 69.8 °F)

Température d'auto-inflammabilité Actuellement en cours de détermination

Température de décomposition Non applicable, La substance/le mélange n'est pas autoréactif, ne contient pas de peroxyde organique et ne se décompose pas dans les

conditions d'utilisation prévues

pH Non applicable, Le produit est non polaire /aprotique.

Viscosité (cinématique) > 20,5 mm2/s (40 °C (104 °F);)

Viscosité (dynamique) 13.000,0 - 19.000,0 mpa.s LCT STM 10; Viscosity Brookfield

(Brookfield; Appareil: RVT; 25 °C (77 °F);

Broche N°: 6)

No. FDS: 464584 V004.0 Page 11 sur 24

Solubilité qualitative Immiscible

(20 °C (68 °F); Solv.: Eau)

Coefficient de partage: n-octanol/eau Non applicable Mélange

 $\begin{array}{ll} \mbox{Pression de vapeur} & < 53 \mbox{ mbar} \\ \mbox{Pression de vapeur} & 125 \mbox{ mm/hg} \end{array}$

(50 °C (122 °F)) Densité

(20 °C (68 °F)) Densité relative de vapeur:

(20 °C)

Caractéristiques de la particule Non applicable

Le produit est un liquide.

1,05 g/cm3 pas de méthode / méthode inconnue

9.2. AUTRES INFORMATIONS

Autres informations non applicables pour ce produit

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

> 1

10.1. Réactivité

Réagit avec les oxydants forts.

Des acides.

Agents réducteurs.

Des bases fortes.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.

10.5. Matières incompatibles

Voir section réactivité.

10.6. Produits de décomposition dangereux

oxydes de carbone

Hydrocarbures

oxydes d'azote

Une polymérisation rapide pourrait produire une chaleur et une pression excessives.

No. FDS: 464584 V004.0 Page 12 sur 24

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Espèces	Méthode
No. CAS	type			
Méthacrylate de méthyle	LD50	9.400 mg/kg	rat	non spécifié
80-62-6				
Acide méthacrylique	LD50	1.320 mg/kg	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 401 (Acute Oral
79-41-4				Toxicity)
1,3 Diméthacrylate de	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	non spécifié
butylène glycol				
1189-08-8				
bis-[4-(2,3-	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 420 (Acute Oral Toxicity)
époxypropoxy)phényl]pro				
pane éther diglycidique du				
bisphénol A				
1675-54-3				
Hydroperoxyde de	LD50	382 mg/kg	rat	autre guide
cumène				
80-15-9				
Butyl hydroxytoluene	LD50	> 6.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
128-37-0				

Toxicité dermale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Espèces	Méthode
No. CAS	type			
Méthacrylate de méthyle	LD50	> 5.000 mg/kg	lapins	equivalent or similar to OECD Guideline 402 (Acute
80-62-6				Dermal Toxicity)
Acide méthacrylique	LD50	500 - 1.000	lapins	Toxicité cutanée dépistage
79-41-4		mg/kg		
Acide méthacrylique	Estimatio	500 mg/kg		Jugement d'experts
79-41-4	n de la			
	toxicité			
	aiguë			
	(ETA)			
1,3 Diméthacrylate de	LD50	> 3.000 mg/kg	lapins	non spécifié
butylène glycol				
1189-08-8				
bis-[4-(2,3-	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
époxypropoxy)phényl]pro				
pane éther diglycidique du				
bisphénol A				
1675-54-3				
Hydroperoxyde de	Estimatio	1.100 mg/kg		Jugement d'experts
cumène	n de la			
80-15-9	toxicité			
	aiguë			
	(ETA)			
Butyl hydroxytoluene	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
128-37-0				•

No. FDS: 464584 V004.0 Page 13 sur 24

Toxicité inhalative aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Atmosphère d'essai	Temps d'expositi	Espèces	Méthode
	71			on		
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	LC50	29,8 mg/l	vapeur	4 h	rat	non spécifié
Acide méthacrylique 79-41-4	LC50	3,19 - 6,5 mg/l	poussières/brouil lard	4 h	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
Acide méthacrylique 79-41-4	Estimatio n de la toxicité aiguë (ETA)	3,19 mg/l	poussières/brouil lard			Jugement d'experts
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	LC50	1,370 mg/l	vapeur	4 h	rat	non spécifié

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Classé comme irritant cutanée Catégorie 2 H315, sur la base du jugement d'un expert et des données expérimentales d'un test OCDE 431 ou sur la base d'une analogie avec des produits similaires testés.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Acide méthacrylique 79-41-4	Corrosif	3 mn	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
bis-[4-(2,3- époxypropoxy)phényl]pro pane éther diglycidique du bisphénol A 1675-54-3	irritant			Weight of evidence
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	Corrosif		lapins	Test Draize
Butyl hydroxytoluene 128-37-0	non irritant	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)

Lésions oculaires graves/irritation oculair:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Acide méthacrylique 79-41-4	Corrosif		lapins	Test Draize
bis-[4-(2,3- époxypropoxy)phényl]pro pane éther diglycidique du bisphénol A 1675-54-3	irritant			Weight of evidence
Butyl hydroxytoluene 128-37-0	non irritant		lapins	Test Draize

No. FDS: 464584 V004.0 Page 14 sur 24

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	sensibilisant	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques de souris	souris	OECD Guideline 429 (Skin Sensitisation: Local Lymph Node Assay)
Acide méthacrylique 79-41-4	non sensibilisant	Test Buehler	cochon d'Inde	equivalent or similar to OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
1,3 Diméthacrylate de butylène glycol 1189-08-8	sensibilisant	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques de souris	souris	OECD Guideline 429 (Skin Sensitisation: Local Lymph Node Assay)
bis-[4-(2,3- époxypropoxy)phényl]pro pane éther diglycidique du bisphénol A 1675-54-3	sensibilisant	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques de souris	souris	OECD Guideline 429 (Skin Sensitisation: Local Lymph Node Assay)
Butyl hydroxytoluene 128-37-0	non sensibilisant	Test Draize	cochon d'Inde	Test Draize

Mutagénicité sur les cellules germinales:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		non spécifié
Acide méthacrylique 79-41-4	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		equivalent or similar to OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
bis-[4-(2,3- époxypropoxy)phényl]pro pane éther diglycidique du bisphénol A 1675-54-3	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 472 (Genetic Toxicology: Escherichia coli, Reverse Mutation Assay)
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	positif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Butyl hydroxytoluene 128-37-0	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		non spécifié
Butyl hydroxytoluene 128-37-0	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		non spécifié
Butyl hydroxytoluene 128-37-0	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	with		non spécifié

No. FDS: 464584 V004.0 Page 15 sur 24

Cancérogénicit

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Temps d'exposition / Fréquence du traitement	Espèces	Sexe	Méthode
Acide méthacrylique 79-41-4	Non cancérigène	Inhalation	2 y	souris	mascilin/fém inin	OECD Guideline 451 (Carcinogenicity Studies)
bis-[4-(2,3- époxypropoxy)phényl]pro pane éther diglycidique du bisphénol A 1675-54-3	Non cancérigène	dermique	2 y daily	souris	masculin	OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity Studies)
bis-[4-(2,3- époxypropoxy)phényl]pro pane éther diglycidique du bisphénol A 1675-54-3	Non cancérigène	oral : gavage	2 y daily	rat	mascilin/fém inin	OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity Studies)
Butyl hydroxytoluene 128-37-0	Non cancérigène	oral: alimentation	2 y daily	rat	masculin	non spécifié

Toxicité pour la reproduction:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Type de test	Parcours d'applicatio n	Espèces	Méthode
Acide méthacrylique 79-41-4	NOAEL P 50 mg/kg NOAEL F1 400 mg/kg NOAEL F2 400 mg/kg	Two generation study	oral : gavage	rat	OECD Guideline 416 (Two- Generation Reproduction Toxicity Study)
bis-[4-(2,3- époxypropoxy)phényl]pro pane éther diglycidique du bisphénol A 1675-54-3	NOAEL P >= 50 mg/kg NOAEL F1 >= 750 mg/kg NOAEL F2 >= 750 mg/kg	Two generation study	oral : gavage	rat	OECD Guideline 416 (Two- Generation Reproduction Toxicity Study)
Butyl hydroxytoluene 128-37-0	NOAEL P 500 mg/kg	Two generation study	oral: alimentation	rat	non spécifié

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses	Évaluation	Voie	Organes ciblés	Remarques
No. CAS		d'exposition		
Acide méthacrylique 79-41-4	Peut irriter les voies respiratoires.			

No. FDS: 464584 V004.0 Page 16 sur 24

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Parcours d'applicatio n	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	LOAEL 2000 ppm	Inhalation	14 weeks 6 hrs/day, 5 days/wk	souris	Dose Range Finding Study
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	NOAEL 1000 ppm	Inhalation	14 weeks 6 hrs/day, 5 days/wk	souris	Dose Range Finding Study
Acide méthacrylique 79-41-4		Inhalation	90 d 6 h/d, 5 d/w	rat	OECD Guideline 413 (Subchronic Inhalation Toxicity: 90-Day)
bis-[4-(2,3- époxypropoxy)phényl]pro pane éther diglycidique du bisphénol A 1675-54-3	NOAEL 50 mg/kg	oral : gavage	14 w daily	rat	OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9		Inhalation : aérosol	6 h/d 5 d/w	rat	non spécifié
Butyl hydroxytoluene 128-37-0	NOAEL 25 mg/kg	oral: alimentation	22 months daily	rat	non spécifié

Danger par aspiration:

Il n'y a pas de données disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Non applicable

No. FDS: 464584 V004.0 Page 17 sur 24

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Informations générales:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

12.1. Toxicité

Toxicité (Poisson):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'exposition		
Méthacrylate de méthyle	LC50	350 mg/l	96 h	Leuciscus idus	OECD Guideline 203 (Fish,
80-62-6					Acute Toxicity Test)
Acide méthacrylique	LC50	85 mg/l	96 h	Salmo gairdneri (new name:	EPA OTS 797.1400 (Fish
79-41-4				Oncorhynchus mykiss)	Acute Toxicity Test)
Acide méthacrylique	NOEC	10 mg/l	35 Jours	Danio rerio	OECD 210 (fish early lite
79-41-4					stage toxicity test)
1,3 Diméthacrylate de	LC50	32,5 mg/l	48 h		DIN 38412-15
butylène glycol					
1189-08-8					
bis-[4-(2,3-	LC50	1,75 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish,
époxypropoxy)phényl]propane					Acute Toxicity Test)
éther diglycidique du					
bisphénol A					
1675-54-3					
Hydroperoxyde de cumène	LC50	3,9 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish,
80-15-9					Acute Toxicity Test)
Butyl hydroxytoluene	LC50	Toxicity > Water	96 h	Brachydanio rerio (new name:	EU Method C.1 (Acute
128-37-0		solubility		Danio rerio)	Toxicity for Fish)
Butyl hydroxytoluene	NOEC	0,053 mg/l	30 Jours	Oryzias latipes	OECD 210 (fish early lite
128-37-0					stage toxicity test)
1,1,2-trichloroéthane	LC50	136 mg/l	96 h	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish,
79-00-5					Acute Toxicity Test)

Toxicité (invertébrés aquatiques):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	EC50	69 mg/l	48 h	Daphnia magna	EPA OTS 797.1300 (Aquatic Invertebrate Acute Toxicity Test, Freshwater Daphnids)
Acide méthacrylique 79-41-4	EC50	> 130 mg/l	48 h	Daphnia magna	EPA OTS 797.1300 (Aquatic Invertebrate Acute Toxicity Test, Freshwater Daphnids)
bis-[4-(2,3- époxypropoxy)phényl]propane éther diglycidique du bisphénol A 1675-54-3	EC50	1,7 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	EC50	18,84 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Butyl hydroxytoluene 128-37-0	EC50	0,48 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
1,1,2-trichloroéthane 79-00-5	EC50	160 mg/l	48 h	Daphnia magna	autre guide

No. FDS: 464584 V004.0 Page 18 sur 24

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques:

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	NOEC	37 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
Acide méthacrylique 79-41-4	NOEC	53 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
1,3 Diméthacrylate de butylène glycol 1189-08-8	NOEC	5,09 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
bis-[4-(2,3- époxypropoxy)phényl]propane éther diglycidique du bisphénol A 1675-54-3	NOEC	0,3 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
Butyl hydroxytoluene 128-37-0	NOEC	0,069 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)

Toxicité (Algues):

No. FDS: 464584 V004.0 Page 19 sur 24

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	EC50	170 mg/l	96 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	NOEC	100 mg/l	96 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Acide méthacrylique 79-41-4	NOEC	8,2 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	
Acide méthacrylique 79-41-4	EC50	45 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
1,3 Diméthacrylate de butylène glycol 1189-08-8	EC50	9,79 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
1,3 Diméthacrylate de butylène glycol 1189-08-8	NOEC	2,11 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
bis-[4-(2,3- époxypropoxy)phényl]propane éther diglycidique du bisphénol A 1675-54-3	EC50	> 11 mg/l	72 h	Scenedesmus capricornutum	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
bis-[4-(2,3- époxypropoxy)phényl]propane éther diglycidique du bisphénol A 1675-54-3	NOEC	4,2 mg/l	72 h	Scenedesmus capricornutum	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	EC50	3,1 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus (reported as Scenedesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	NOEC	1 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus (reported as Scenedesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Butyl hydroxytoluene 128-37-0	EC50	Toxicity > Water solubility	72 h	Desmodesmus subspicatus (reported as Scenedesmus subspicatus)	EU Method C.3 (Algal Inhibition test)
Butyl hydroxytoluene 128-37-0	EC10	0,4 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus (reported as Scenedesmus subspicatus)	EU Method C.3 (Algal Inhibition test)
1,1,2-trichloroéthane 79-00-5	EC50	213 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

Toxicité pour les microorganismes:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	EC20	> 150 - 200 mg/l	30 mn	activated sludge, domestic	ISO 8192 (Test for Inhibition of Oxygen Consumption by Activated Sludge)
Acide méthacrylique 79-41-4	EC10	100 mg/l	17 h	Pseudomonas putida	DIN 38412, part 8 (Pseudomonas Zellvermehrungshemm- Test)
1,3 Diméthacrylate de butylène glycol 1189-08-8	NOEC	20 mg/l	28 Jours	activated sludge, domestic	non spécifié
bis-[4-(2,3- époxypropoxy)phényl]propane éther diglycidique du	IC50	> 100 mg/l	3 h	activated sludge, industrial	autre guide

No. FDS: 464584 V004.0 Page 20 sur 24

bisphénol A 1675-54-3					
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	EC10	70 mg/l	30 mn	non spécifié	non spécifié
Butyl hydroxytoluene 128-37-0	EC50	Toxicity > Water solubility	3 h	activated sludge	OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Dégradabilité	Temps d'exposition	Méthode
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	facilement biodégradable	aérobie	94 %	14 Jours	OECD Guideline 301 C (Ready Biodegradability: Modified MITI Test (I))
Acide méthacrylique 79-41-4	facilement biodégradable	aérobie	86 %	28 Jours	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)
Acide méthacrylique 79-41-4	biodégradable de façon inhérente	aérobie	100 %	14 Jours	OECD Guideline 302 B (Inherent biodegradability: Zahn- Wellens/EMPA Test)
1,3 Diméthacrylate de butylène glycol 1189-08-8	facilement biodégradable	aérobie	84 %	28 Jours	OECD Guideline 310 (Ready BiodegradabilityCO2 in Sealed Vessels (Headspace Test)
bis-[4-(2,3- époxypropoxy)phényl]propane éther diglycidique du bisphénol A 1675-54-3	Non facilement biodégradable.	aérobie	5 %	28 Jours	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	Non facilement biodégradable.	aérobie	3 %	28 Jours	OECD Guideline 301 B (Ready Biodegradability: CO2 Evolution Test)
Butyl hydroxytoluene 128-37-0	Non facilement biodégradable.	aérobie	4,5 %	28 Jours	OECD Guideline 301 C (Ready Biodegradability: Modified MITI Test (I))
Butyl hydroxytoluene 128-37-0	not inherently biodegradable	aérobie	5,2 - 5,6 %	35 Jours	OECD Guideline 302 C (Inherent Biodegradability: Modified MITI Test (II))
1,1,2-trichloroéthane 79-00-5	Non facilement biodégradable.	aérobie	5 %	28 Jours	OECD Guideline 301 C (Ready Biodegradability: Modified MITI Test (I))

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Facteur de bioconcen- tration (BCF)	Temps d'exposition	Température	Espèces	Méthode
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	9,1			Calcul	OECD Guideline 305 (Bioconcentration: Flow-through Fish Test)
Butyl hydroxytoluene 128-37-0	330 - 1.800	56 Jours		Cyprinus carpio	OECD Guideline 305 C (Bioaccumulation: Test for the Degree of Bioconcentration in Fish)
1,1,2-trichloroéthane 79-00-5	2	14 Jours		Lepomis macrochirus	autre guide

No. FDS: 464584 V004.0 Page 21 sur 24

12.4. Mobilité dans le sol

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses	LogPow	Température	Méthode
No. CAS		-	
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	1,38	20 °C	autre guide
Acide méthacrylique 79-41-4	0,93	22 °C	OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)
bis-[4-(2,3- époxypropoxy)phényl]propane éther diglycidique du bisphénol A 1675-54-3	3,242	25 °C	EU Method A.8 (Partition Coefficient)
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	1,6	25 °C	OECD Guideline 117 (Partition Coefficient (n-octanol / water), HPLC Method)
Butyl hydroxytoluene 128-37-0	5,1		OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)
1,1,2-trichloroéthane 79-00-5	> 2,05 - < 2,49	20 °C	QSAR (Quantitative Structure Activity Relationship)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	PBT / vPvB
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Acide méthacrylique 79-41-4	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
1,3 Diméthacrylate de butylène glycol 1189-08-8	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane éther diglycidique du bisphénol A 1675-54-3	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Butyl hydroxytoluene 128-37-0	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Non applicable

12.7. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Eliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Aprés usage, les tubes, cartons et flacons souillés par les résidus deproduit devront être éliminés comme déchets chimiquement contaminés dansun centre autorisé de collecte de déchets ou incinérés dans une installation autorisée."

Code de déchet

08 04 09* adhésifs et agents d'étanchéité rejetés contenant des solvants organiques et autres substances dangereuses Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur. No. FDS: 464584 V004.0 Page 22 sur 24

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

1133
1133
1133
1133
1133

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	ADHÉSIFS
RID	ADHÉSIFS
ADN	ADHÉSIFS
IMDG	ADHESIVES
IATA	Adhesives

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	3
RID	3
ADN	3
IMDG	3
IATA	3

14.4. Groupe d'emballage

ADR	II
RID	II
ADN	II
IMDG	II
IATA	II

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR	Non applicable
RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR	Disposition spéciale 640D
	Code tunnel: (D/E)
RID	Disposition spéciale 640D
ADN	Disposition spéciale 640D
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

No. FDS: 464584 V004.0 Page 23 sur 24

RUBRIQUE 15:Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substance appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) No 2024/590): Non applicable Consentement préalable en connaissance de cause (Règlement (UE) N° Non applicable

649/2012):

Polluants organiques persistants (Règlement (UE) 2019/1021): Non applicable

Teneur VOC 54,9 %

(2010/75/EC)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

No. FDS: 464584 V004.0 Page 24 sur 24

RUBRIQUE 16:Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

ED: Substance identifiée comme ayant des propriétés perturbateur endocrinien

EU OEL: Substance ayant une limite d'exposition sur le lieu de travail de l'Union Européenne

EU EXPLD 1: Substance figurant à l'annexe I, Rég (CE) No. 2019/1148 EU EXPLD 2 Substance figurant à l'annexe II, Rég (CE) No. 2019/1148 SVHC: Substance extrêmement préoccupante (REACH liste candidate)

PBT: Substance remplissant les critères de persistance, de bioaccumulation et de toxicité

PBT/vPvB: Substance remplissant les critères de persistance, de bioaccumulation et de toxicité ainsi que

les critères de très grande persistance et de très grande bioaccumulation

vPvB: Substance remplissant les critères de très grande persistance et de très grande bioaccumulation

Informations complémentaires:

Cette Fiche de données de sécurité a été rédigée pour la vente des produits Henkel et à destination des acquéreurs de ces produits Henkel. Cette FDS se base sur le règlement européen 1907/2006/CE et fournit des informations conformément à la législation applicable uniquement dans l'Union Européenne. A cet égard, aucune déclaration ni garantie ou représentation, quel qu'il soit, n'a été fournie quant au respect de la règlementation en vigueur d'une autre juridiction autre que l'Union Européenne. En cas d'export hors de l'Union Européenne, veuillez consulter la Fiche de Données de Sécurité du pays concerné pour garantir la conformité ou contacter le département Henkel « Sécurité Produits et Affaires Règlementaires » (SDSinfo.Adhesive@henkel.com), avant d'exporter dans un autre pays hors de l'Union Européenne.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Cher Client,

HENKEL s'engage à créer un avenir durable en favorisant toutes les opportunités d'amélioration, tout au long de la chaîne de valeur. Si vous souhaitez y contribuer en basculant d'une version papier à une version électronique de la FDS, merci de contacter votre représentant local du Service Clients. Nous recommandons d'utiliser une adresse électronique non-personnelle (par exemple : FDS@votre_societe.com).

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document.Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés